Règlement :

« PLOUGASTEL NOZ TRAIL »

Article 1 : Le **« PLOUGASTEL NOZ TRAIL »** est organisé par l'association « Plougastel Sports Nature ». Ce trail est sans chronométrage, sans dossard et sans classement final des participants.

Article 2 : Le **« PLOUGASTEL NOZ TRAIL »** se déroule de nuit en autosuffisance sur deux circuits de **10 km et 16 km.** Le parcours est à 95% sur sentier.

Article 3 : Le départ et l'arrivée ont lieu sur le site du Port du Tinduff sur la commune de Plougastel-Daoulas. Le départ de l'épreuve est prévu à **19h**.

Article 4 : La course est ouverte à tous les coureurs licenciés et non licenciés majeurs au jour de la course.

Article 5 : Les licenciés devront impérativement joindre une copie de leur licence à l'inscription. Les non licenciés devront fournir une copie d'**un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition** daté de moins d'un an au jour de la course.

Article 6 : Le club organisateur est couvert par un contrat d'assurance de Responsabilité Civile ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. Les concurrents devront respecter le code de la route. Ils devront suivre et respecter le balisage léger du circuit réalisé par rubalises et/ou indications réfléchissantes. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Article 7 : Les inscriptions, le paiement et la gestion de la copie du certificat médical (ou de la licence) se feront sur internet via www.klikego.com
Date limite d'inscription: la veille de l'événement 18h.
Inscription limitée à 450 participants (225 par distance)
Aucun remboursement ne pourra être réalisé (même en cas d'annulation –> climatique, sécurité, etc …)

Article 8 : La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs placés le long du parcours et par une unité de premiers secours. Tout participant souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement ou auprès du signaleur le plus proche afin de se faire guider vers le site d'arrivée.

Article 9 : Tout participant devra être équipé d'un équipement adapté à la course à pied sur sentier et à la météo du moment. Matériel obligatoire :

- Lampe frontale (autonomie adaptée à la distance pour laquelle le participant s'engage)
- Sifflet
- Soft Cup (gobelet pliable)

Les ravitaillements des courses se feront sans distribution de gobelets plastique, il vous faudra prévoir dès le départ, d'emporter avec vous un contenant (gourde, camelbak, softcup…) Protégeons notre planète !

Article 10 : Le club organisateur demande aux concurrents de ne pas jeter de détritus sur le parcours, car «l'esprit trail» commence avant tout avec le respect de notre environnement.

Article 11 : "J'autorise expressément le club organisateur du « PLOUGASTEL NOZ TRAIL » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires."

Article 12 : En cas de conditions météo trop défavorables, le départ peut être reporté de 1 heure au maximum ; au-delà, l'organisation pourra annuler la course. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier le parcours.

Article 13 : Les coordonnées du club organisateur sont consultables sur:

- http://www.plougastelsportsnature.fr
- http://www.facebook.fr/plougastelsportsnature